

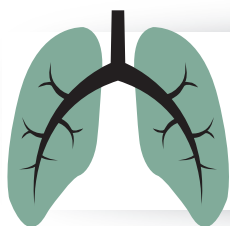
Source : Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) - 2010 - ©IGN-Route500®

2^{ème} cause de cancer pulmonaire, classé cancérigène par l'OMS en 1987.

Le RADON

Priorité des pouvoirs publics pour l'exposition des travailleurs

Décret 2018-437 du 04 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs face aux rayonnements ionisants.



Pourquoi le RADON est dangereux ?

- Second facteur de risque de cancer du poumon.
- Jusqu'à 12 % des cancers du poumon.

86
Rn
(222)



NOS DOMAINES D'INTERVENTION

Première approche : y-a-t-il du Radon ?

- Dépistage initial dans les locaux de travail (sous-sol et rez-de-chaussée).
- Détenteur des agréments ASN N1 A et N2 depuis plus de 15 ans.

En cas de dépassement de la valeur de référence*

Remédiation bâtiment :

- Diagnostic du Bâtiment. Conseils et préconisations.
- Investigations complémentaires métrologiques de type N2. Mesures de cartographie. Recherches de voies de pénétration Radon.
- Dépistage Radon après travaux. Conseils organisationnels

Dans le cas d'une exposition toujours supérieure à la valeur réglementaire*

Assistance à la mise en place d'un dispositif renforcé de surveillance :

- Intégration du risque Radon dans le Document Unique (DU).
- Evaluation dosimétrique des agents exposés.
- Définition des zones Radon dans le cas d'une exposition supérieure à la valeur réglementaire (6 mSv/an).
- Assistance au suivi dosimétrique individuel.

*300 Bq/m³

Informations et Formations

Le RADON ?

des agents et salariés au Risque Radon, à sa gestion, aux mesurages...

